**PLAFOND KNAUF METAL F47
REI15 SOUS PLANCHER BOIS
KNAUF 1KS13**

Fiche Technique Système

2022-10

PLAFOND KNAUF METAL F47, REI 15 SOUS PLANCHER BOIS KNAUF 1KS13

D152.fr_PKM-PLANCHER-BOIS_REI15.fr_F47_1KS13

Description du système

Plafond KNAUF METAL F47 sous plancher bois constitué par assemblage d'une plaque de plâtre KNAUF KS13 vissée sur une ossature métallique Knauf.

Le système est composé de :

- Plaques KNAUF KS13 de la gamme Knauf.
- Fourrure F47.
- Cornière 25/30 ou Rail F47.
- Vis TTPC 25.
- Laine de verre.
- Suspente bois, pivots ou U.

Documents de référence

Mise en œuvre conformément à :

- NF DTU 25.41

Justificatif de résistance au feu :

- Annexe nationale NF EN 1995-1-1:2005

Domaine d'emploi

Les plafonds KNAUF METAL F47 sous plafond bois sont destinés à la réalisation d'ouvrages en :

- Neuf ou réhabilitation.
- Locaux intérieurs classés EA – EB – EB+ p.

Ce domaine d'emploi est valide pour les ouvrages suivants :

- Bâtiments d'habitation de première familles.
- Les batiments soumis au code du travail.

PLAFOND KNAUF METAL F47, REI 15 SOUS PLANCHER BOIS KNAUF 1KS13



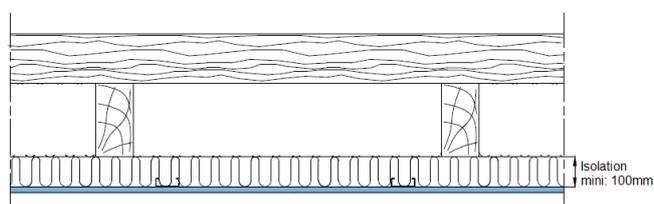
D152.fr_PKM-PLANCHER-BOIS_REI15.fr_F47_1KS13

Caractéristiques techniques

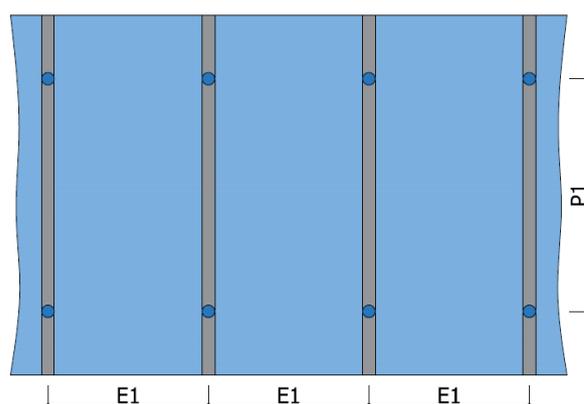
Eléments constitutifs du système	
Parements	KS13
Nombre de peau	1
Ossature	F47

Résistance au feu	
Type de support	Plancher bois
Classement de résistance au feu	REI 15
Isolation	Avec
Type d'isolant	Laine de verre
Epaisseur isolant [mm]	≥100
Lame d'air mini [mm]	0
Dimensionnement	
Ossature	
Portée maximale F47 [m]	1.2
Entraxe maximale F47 [m]	0.6
Plaque	
Entraxe vissage sur F47 [mm]	300

Dispositions particulières de mise en œuvre	
Performance Feu :	Consulter le PV de résistance au feu
Performance acoustique :	Non
Autre :	Non



Lame d'air : cas avec isolant.



Knauf
Zone d'Activités – Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN
www.knauf.fr

SUPPORT TECHNIQUE
Tél : 0 809 404068
STK@knauf.com

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.